

Baie du Mont-Saint-Michel //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
709



FRANCE

Surface :
47 800 ha

Date d'inscription :
14 octobre 1994

Coordonnées :
48° 39' N, 01° 36' W

Résumé

La baie du Mont-Saint-Michel occupe une dépression d'environ 500 km² qui possède le deuxième plus grand marnage d'Europe, de 10 à 11 m en moyenne et jusqu'à 16 m lors des marées d'équinoxe. Trois fleuves principaux se jettent dans la baie : le Couesnon, la Sée et la Sélune. La zone intertidale, d'une superficie de plus de 240 km², se compose d'une mosaïque d'habitats (vasières, récifs d'hermelles, marais salés); complétée par des marais périphériques, des systèmes dunaires, des falaises et deux îlots rocheux dont celui sur lequel l'abbaye du Mont-Saint-Michel a été construite entre le XI^{ème} et le XVI^{ème} siècle.

Importance internationale

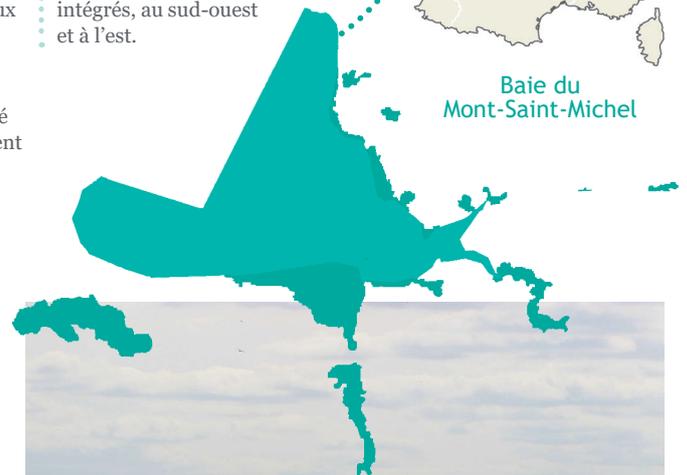
La baie du Mont-Saint-Michel est une immense zone humide côtière et littorale qui abrite une biodiversité exceptionnelle. Une colonie de phoques veaux-marins y est établie tandis que l'estran, avec ses marais salés, parmi les plus vastes d'Europe, accueille régulièrement plus de 100 000 oiseaux (limicoles, canards, oies). 68 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentent la baie. Le grand complexe hydraulique formé par la baie et ses fleuves joue également un rôle particulier pour les poissons amphihalins comme le saumon atlantique.

Localisation générale

Le site se trouve entre la Bretagne et la Normandie. Ouvert sur la mer, de la pointe du Grouin au nord de Cancale à la pointe du Roc à Granville, il s'évase dans les terres au sud-est par les trois estuaires. Plusieurs marais terrestres y sont aussi intégrés, au sud-ouest et à l'est.



Baie du Mont-Saint-Michel



Services rendus par les zones humides

La baie est un écrin naturel pour le Mont Saint-Michel, « Merveille de l'occident » inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, et participe à la valeur universelle de ce bien.

Son schorre et les sables fins envasés constituent la nurserie d'environ 70 % des poissons marins du golfe normand-breton. Ses zones humides ont un potentiel de captation de carbone estimé autour de 20 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

La richesse biologique et la productivité du site permettent une grande diversité d'activités liées à la qualité des milieux naturels : pêche maritime, embarquée et à pied ; pêche en eau douce ; conchyliculture ; chasse au gibier d'eau ; élevage de moutons ; randonnées et traversées pédestres ; activités naturalistes scientifiques et récréatives.



Facteurs défavorables

L'évolution de l'occupation des sols et des usages (artificialisation, intensification des pratiques agricoles) provoque une diminution de la valeur écologique et de l'attractivité du site pour l'avifaune. L'excès d'azote dans les eaux favorise la progression du chiendent maritime sur les prés salés, ce qui affecte les fonctions de nurserie et d'accueil de l'avifaune. L'importante fréquentation du site peut induire des dégradations d'habitats ou des dérangements de la faune par des circulations mal canalisées. Enfin, les évolutions de la baie modifieront certains équilibres à long terme (sédimentation et élévation du niveau marin).

Quatre espèces représentatives du site



PHOQUE VEAU MARIN
(*Phoca vitulina*)

De taille moyenne (de 1,3 à 1,6 m et de 90 à 110 kg), le Phoqué veau-marin présente une coloration dorsale variant du gris clair au brun foncé selon les individus.

Une colonie sédentaire est installée dans la baie et profite à marée basse des reposoirs de bancs sableux situés au large du Mont Saint-Michel. Les effectifs de la population ont triplé depuis 15 ans pour atteindre près de 120 individus en 2021.



HERMELLE
(*Sabellaria alveolata*)

Les hermelles sont des petits vers tubicoles (3 à 4 cm) capables d'élaborer des bioconstructions à partir du sable et des débris coquilliers en suspension. Ils forment ainsi de véritables récifs qui peuvent atteindre plus d'1 m de haut et transformer les sédiments meubles en substrat dur, changeant ainsi l'hydrodynamisme de la zone. Ils constituent des zones refuges pour de nombreuses espèces de mollusques et crustacés. Il s'agit des plus grands récifs de ce type en Europe.



FLÛTEAU NAGEANT
(*Luronium natans*)

Cette plante aquatique protégée est en forte régression. Elle est présente dans plusieurs marais périphériques de la baie. Grâce à ses stolons, elle colonise les berges et fond de ruisseau en période d'étiage. Ses feuilles flottantes sont ovales ou lancéolées et ses fleurs constituées de 3 pétales arrondis blancs à base jaune. Les actions menées dans la Réserve Naturelle Régionale du marais de Sougéal en font l'une des plus grandes stations de l'ouest de l'Europe.



GRAVELOT À COLLIER INTERROMPU
(*Charadrius alexandrinus*)

Ce petit limicole migrateur arrive en baie au cours du printemps et la quitte en fin d'été. Son dos brun lui permet de se camoufler facilement, le nid étant réalisé à même le sol. Il se nourrit de petits invertébrés (insectes, vers, mollusques) qu'il trouve principalement dans les laines de mer. Les cordons coquilliers bretons de la baie accueillent chaque année une des principales colonies de reproduction du nord-ouest de la France.



Gestion et conservation

Deux sites Natura 2000 ont été désignés dans la baie, l'un visant la préservation des oiseaux et l'autre la préservation des habitats, et couvrent la quasi-totalité du site Ramsar. Ils sont dotés d'un document d'objectifs depuis 2011.

Les prés salés font l'objet de plans de gestion pastoraux, pour autoriser et cadrer le pâturage des moutons de prés-salés via des autorisations administratives et des outils de gestion. Ils sont en partie soutenus financièrement par des mesures agro-environnementales. En outre, plusieurs marais périphériques sont dotés de dispositifs de gestion écologique.

La partie orientale de la baie est un site classé au titre de la loi du 2 mai 1930, ce qui contribue grandement au maintien de la qualité paysagère.

Le plan de gestion du bien UNESCO, en cours d'élaboration, sera à terme le document de gestion intégrateur qui reprendra les dispositions actées par les démarches comme Natura 2000 ou le plan de paysage.



Biodiversité

La baie constitue un ensemble cohérent depuis la mer jusqu'aux entités naturelles arrière-littorales. Elle se compose d'une mosaïque d'habitats (mer, estran, falaises, dunes, marais, bois...) formant un grand ensemble écologique fonctionnel.

Les conditions sont idéales pour l'accueil de l'avifaune (axe majeur de migration et zone de refuge en période de grand froid). On peut notamment observer un nombre important de bécasseaux variables et maubèches, d'huitriers-pie, de courlis cendrés, de pluviers argentés, de canards pilet, de bernaches cravants et de barges.

Le site présente également de très bonnes potentialités pour le passage des poissons migrateurs et la fréquentation par des mammifères marins. Sur le domaine maritime, on peut noter la qualité des habitats, avec les plus grands massifs d'hermelles d'Europe et les vastes prés salés, sites de nidification pour plusieurs espèces de passereaux patrimoniaux et lieu d'hivernage pour des milliers d'ois Bernache cravant.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.